

## **AVIS POUR LA MISE EN CONCESSION DE L'ORGANISATION DES APEROS URBAINS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

### 1. Lieu, jour et heures d'exploitation

Les apéros urbains se tiendront 4 fois par an, le vendredi sur le parvis Sainte Agathe, de 17h à 23h.

La préférence d'organisation des 4 éditions par an va pour les mois d'avril, juin, septembre et octobre mais le concessionnaire pourra également proposer d'autres dates en fonction des circonstances.

Les dates précises et définitives seront fixées en accord avec le Collège des Bourgmestre et Échevins et le concessionnaire; néanmoins, celles-ci ne pourront pas interférer avec d'autres événements organisés par la commune.

### 2. Règles applicables

L'organisation des apéros urbain de Berchem-Sainte-Agathe fait l'objet d'une concession de services.

Les modalités de consultation, de soumission et d'attribution ainsi que le projet de convention ont été approuvés par le Conseil Communal en date du 9 mai 2018.

### 3. Durée de la concession

La concession est accordée pour une durée de 1 an à compter de la date signifiée, avec reconduction expresse deux fois.

### 4. Pouvoir adjudicateur

Le Collège est chargé de l'attribution de la concession au soumissionnaire dont l'offre lui semblera la plus intéressante sur la base des critères suivants:

1. La qualité de l'organisation de l'évènement et son adéquation au public le plus large possible, notamment l'animation musicale, la qualité de l'offre de boisson et de la petite restauration
2. L'esthétisme visuel de l'ensemble de l'évènement ;
3. Les références (capacités financières, économiques et techniques).

### 5. Modalités de remise d'offres

Les soumissions devront être conformes au modèle annexé (annexe 1).

Les soumissions introduites par des sociétés civiles ou commerciales devront être accompagnées d'un document établissant d'une façon non équivoque que le ou les signataires de la soumission jouissent des pouvoirs requis pour agir au nom de leur société.

Le dossier doit parvenir, en double exemplaire, par pli recommandé avec accusé de réception à la poste (cachet de la poste faisant foi) ou être remis contre récépissé à l'adresse suivante:

Administration communale de Berchem-Sainte-Agathe - Avenue du Roi Albert, 33 - 1082 Bruxelles  
**au plus tard le vendredi 8 juin 2018 à 12h.**

Les offres doivent, sous peine de nullité, être placées dans une enveloppe portant inscription

« DOSSIER POUR L'ORGANISATION DES APEROS URBAINS DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE »

La commune se réserve le droit :

1. de rejeter les soumissions qui prévoient des conditions autres que celles stipulées au projet de contrat ;
2. de ne donner aucune suite au présent appel, d'en ordonner un nouveau ou de prendre toute mesure qu'elle juge conforme à ses intérêts.

Les cas non prévus seront tranchés par le Collège, qui s'inspirera des lois, règlements et usages en vigueur.

**Renseignements : Service Information – Participation - Commerce et Festivités**

**Mme Annick PRAYEZ – Tél : 02/ 464 04 50.**